



60^{ème} Session, Sous-Comité juridique (LSC)

Comité des Utilisations Pacifiques de l'Espace Extra-atmosphérique (UN COPUOS)

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général

General Exchange of Views

3 juin 2021

Madame la Présidente,

C'est la première fois que la Suisse prend la parole en plénière dans cette session, aussi, au nom de notre délégation, je désire vous manifester nos plus chaleureuses félicitations pour votre élection et vous souhaiter plein succès dans cette présidence. Soyez assurée de tout notre soutien ces deux prochaines années, dans un esprit constructif et flexible.

La Suisse se réjouit de voir se tenir cette 60^e session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, notamment après l'annulation de la 59^e session en raison de la pandémie. Elle tient ici à exprimer toute sa reconnaissance au Secrétariat du Bureau des affaires spatiales des Nations Unies et à sa directrice, Madame Simonetta Di Pippo. En effet, la Suisse est attachée au dialogue multilatéral organisé dans toutes les instances du COPUOS, en particulier son Sous-Comité juridique.

Madame la Présidente,

Depuis plusieurs années, l'utilisation de l'espace s'est considérablement transformée. Les activités spatiales se sont commercialisées, voyant l'émergence de lanceurs et de nombreux opérateurs privés. En témoignent par exemple l'impressionnante augmentation du nombre d'objets spatiaux mis en orbite autour de la Terre ces dernières années,

ainsi que le développement de nouvelles capacités technologiques pour le service en orbite et le retrait actif de débris spatiaux.

Cette transformation pose la question de sa saisie par le droit, en particulier le droit international. La multiplication des activités comme, pour certaines, leur caractère inédit et innovant représentent autant de nouvelles opportunités réjouissantes que de défis. Ces derniers doivent recevoir une réponse coordonnée au niveau multilatéral, en accord avec le droit international et ses grands principes.

Une réponse juridique adéquate peut aussi – et, parfois, devrait – agir comme un facteur d'encouragement à l'innovation et au développement de nouvelles activités.

Parmi les défis actuels, on relèvera celui d'assurer la viabilité à long terme des activités spatiales, sujet qui fait l'objet de travaux approfondis depuis plus de 10 ans au sein du Sous-Comité scientifique et technique. Après l'adoption des 21 lignes directrices en 2019, le nouveau Groupe de travail sur le sujet, établi par la même occasion, est enfin doté d'un Bureau et pourra prochainement débiter ses travaux.

La multiplication de la mise en orbite d'objets spatiaux, qui a un impact évident sur la viabilité à long terme des activités spatiales, a aussi des conséquences sur les observations astronomiques conduites depuis la surface de la Terre. A ce titre, les recommandations présentées par l'Union internationale de l'astronomie (IAU) avec le soutien de plusieurs Etats membres à l'occasion du 58^e Sous-Comité scientifique et technique constituent un rappel important de la nécessité d'un dialogue multilatéral. Engagée dans le projet *Square Kilometre Array Organisation* (SKAO), la Suisse craint que ses capacités d'observation se trouvent significativement affectées ou restreintes.

Madame la Présidente,

La question de l'exploration, l'exploitation et l'utilisation des ressources spatiales va faire l'objet de travaux qui ont débuté lors de la présente session dans le cadre de consultations informelles planifiées. Avec le progrès technique, cette activité, qui pourrait se révéler bien réelle très bientôt, commande un dialogue au niveau multilatéral. Pour que la discussion se place à la hauteur des enjeux, la Suisse soutient pleinement l'établissement d'un Groupe de travail sur le sujet. A ce titre, elle souhaite exprimer son appréciation aux deux co-modérateurs des consultations informelles prévues,

Monsieur Andrzej Misztal, de la Pologne, et Monsieur Steven Freeland, de l'Australie pour leur travail remarquable dans des conditions rendues difficiles par la pandémie. Elle souhaite aussi remercier chaleureusement l'Allemagne et la Finlande pour leur contribution significative au dialogue et la proposition contenue dans leur non-papier, ainsi que la Chine pour sa proposition d'établissement d'un Groupe de travail portant la cote CRP.18.

Madame la Présidente,

La Suisse soutient pleinement la finalisation du programme « Espace 2030 » sur la base du texte présenté sous la cote A/AC.105/C.2/L.316. Afin que le texte puisse être finalisé cette année conformément au mandat de l'Assemblée générale, la délégation suisse en appelle à la flexibilité de tous.

Dans le même esprit, elle tient à adresser sa gratitude à l'Allemagne, qui préside le Groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, pour le document portant la cote A/AC.105/C.2/L.313. Les orientations qui y sont détaillées seront de grande valeur, notamment à l'endroit des Etats qui souhaitent devenir acteurs dans l'espace et qui travaillent à un cadre juridique national.

Madame la Présidente,

En guise de conclusion, la Suisse souhaite informer le Sous-Comité juridique qu'elle mène actuellement une réflexion interne sur la question de l'opportunité de se doter de règles juridiques nationales pour encadrer les activités spatiales, en particulier sous l'angle de l'autorisation et de la surveillance continue des activités spatiales, de la responsabilité, ainsi que de l'immatriculation des objets spatiaux. Par ailleurs, nous sommes heureux de constater que, depuis l'année académique 2019-2020, la Faculté de droit de l'Université de Berne a assorti son plan d'étude d'un séminaire de droit spatial. Le succès que cet enseignement remporte auprès des étudiants pourra, nous l'espérons, contribuer à susciter de nouvelles vocations dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique.

Madame la Présidente, je vous remercie.